

le 23 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 V. 152 Vœu relatif au pôle sourd Fessart.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

La bibliothèque Fessart est un pôle structurant de l'animation culturelle de quartier dans le 19e. Sa programmation, l'intérêt de ses collections et son ouverture sur l'extérieur en font un équipement de proximité particulièrement apprécié des riverains et de l'importante communauté scolaire du secteur ;

La bibliothèque Fessart accueille, avec les bibliothèques Malraux (6e), Chaptal (9e) et Saint-Eloi (12e), un pôle sourd qui se caractérise par un accueil en LSF assuré par un personnel adapté et formé en LSF, des animations spécifiques (lectures mises en signe, contes, échanges, expositions commentées) ainsi qu'un fond documentaire adapté. Pour le public concerné, elle est de fait le seul équipement accessible de l'ensemble du nord-est parisien et représente à ce titre une offre de service public particulièrement indispensable et appréciée ;

Pour autant, l'ouverture au 2e semestre 2015 d'une médiathèque sous la Canopée des Halles fait craindre un report sur ce nouvel équipement du pôle sourd de la bibliothèque. Cette redéfinition de l'offre publique culturelle adaptée à ce type de handicap exclurait de fait toute la population vivant dans le nord-est parisien ;

L'histoire de la Langue des Signes Française (LSF), depuis son interdiction au congrès de Milan en 1880 jusqu'à sa reconnaissance de "langue à part entière" dans la loi de 2005, nous oblige à une attention particulière pour encourager la démocratisation culturelle en faveur des populations sourdes et malentendantes ;

Sur proposition de M. François DAGNAUD, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Fanny GAILLANNE et de M. Bruno JULLIARD, au nom de l'Exécutif,

Emettent le vœu :

Que le pôle sourd de la bibliothèque Fessart soit maintenu dans ses murs.